



*Au service  
des peuples  
et des nations*



Nations Unies  
Commission économique pour l'Afrique



## **Retraite du Panel du MAEP avec les partenaires stratégiques :**

**Thème : « Renforcer le partenariat pour transformer la gouvernance en Afrique »**

**Note conceptuelle**

**24 janvier 2015**

**Centre de conférences des Nations Unies**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

## Contexte

Le Mécanisme Africain d'Évaluation par les Pairs (MAEP) a été lancé par le Comité des Chefs d'État et de Gouvernement (acronyme anglais - HSGIC) chargé de la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), lors de son sixième sommet qui s'est déroulé le 9 mars 2003 à Abuja au Nigeria.

Le MAEP a pour mandat de s'assurer que les politiques et pratiques mises en œuvre par les pays membres soient conformes aux valeurs, principes, codes et normes énoncés dans la Déclaration sur la gouvernance démocratique, politique, économique et des entreprises. Le mécanisme est l'une des initiatives de gouvernance les plus novatrices et transformatrices du continent depuis l'indépendance. Il a le potentiel d'instaurer une culture de dialogue et de responsabilité mutuelle parmi les gouvernements et les peuples, d'encourager la transparence des fonctions gouvernementales à tous les niveaux, de mettre en évidence les meilleures pratiques ; et de favoriser l'apprentissage par les pairs et l'échange d'expériences entre pays africains.

En mettant en place le MAEP, les chefs d'État et de gouvernement ont prévu que le Secrétariat du MAEP ne serait pas une entité rigide et s'appuierait sur l'expertise de diverses institutions partenaires.

Dès la phase conceptuelle, les institutions partenaires ont eu pour mission d'appuyer dans au moins un des principaux domaines que regroupent les quatre piliers du MAEP, comme suit :

*Le document de base du MAEP intitulé « Organisation et processus du MAEP » (NEPAD/HSGIC-3-003/APRM/Guideline/O&P) daté du 9 mars 2003, stipule que : « La Commission économique pour l'Afrique (CEA) a été sollicité pour mener des évaluations techniques en matière de gouvernance économique et de gestion. La Banque africaine de développement (BAD) a également été sollicité pour la réalisation d'une évaluation sur les normes bancaires et financières. Ces deux institutions sont les institutions de référence dans leurs domaines de compétence respectifs. »*

Le Sommet inaugural de 2004 du Comité des chefs d'État et de gouvernement des pays du MAEP, qui s'est tenu à Kigali, a désigné la Banque africaine de développement (BAD), la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Bureau régional pour l'Afrique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) comme partenaires stratégiques en raison de leur position stratégique et de leur avantage comparatif dans plusieurs domaines en rapport avec le MAEP.

Le document de base intitulé « Organisation et processus du MAEP » stipule en outre que :

*« S'agissant des questions relatives aux droits de l'homme, à la démocratie et à la gouvernance politique, le Forum du MAEP fera appel aux organes compétents et aux comités de l'Union africaine chargés de s'acquitter des évaluations analogues, et a la capacité d'entreprendre des évaluations » (Paragraphe 6.3, NEPAD/HSGIC-3-2003/APRM/Guidelines/O&P, 9 March 2003).*

## I. Justification de la retraite

En adoptant les institutions partenaires présentées au premier Forum du MAEP, les chefs d'État et de gouvernement ont également mandaté le Panel du MAEP à mettre sur pied des modalités de partenariat susceptibles d'appuyer et de faciliter son travail.

Parmi ces modalités figure l'élaboration d'un protocole d'accord entre le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs et les institutions partenaires (NEPAD/APRM/12-2003/draft1 (Annexe I). Cet accord énonce 11 grands domaines éventuels de collaboration avec les institutions partenaires, lesquels sont énumérés ci-après :

- a) Sensibiliser, éduquer le public et donner de la visibilité au MAEP par le biais de séminaires et d'ateliers ;
- b) Fournir des conseils pertinents au Secrétariat du MAEP ;
- c) Faciliter l'accès aux sources de données et échanger des informations et des données d'expérience, y compris par des liens électroniques ou des hyperliens ;
- d) Aider les pays à se préparer pour le MAEP et les inciter à y participer ;
- e) Aider les pays à entreprendre une auto-évaluation et à préparer le projet du Programme d'action ;  
Aider le Secrétariat du MAEP à élaborer le document de travail sur les pays qui vont faire l'objet d'une évaluation ;
- f) Entreprendre des évaluations techniques ;
- g) Aider les pays à préparer la Visite d'évaluation nationale ;
- h) Renforcer les capacités et aider les pays à mettre en œuvre le Programme d'action national du MAEP et les recommandations de l'Équipe du Mécanisme ;
- i) Contribuer à la capacité technique du Secrétariat du MAEP en facilitant le recrutement d'un personnel compétent et en appuyant ceux-ci, et apporter un soutien à la bibliothèque du Secrétariat ;
- j) Apporter toute autre assistance au Secrétariat du MAEP suivant les besoins et selon l'offre de l'institution partenaire.

Cependant, au vu de nombre de motifs, notamment des difficultés techniques relatives au statut juridique incertain du Secrétariat du MAEP à l'origine, ce protocole n'a été signé avec aucune institution<sup>1</sup>. En outre, une certaine préférence a été accordée à la flexibilité offerte par un arrangement ad hoc du fait du statut évolutif du MAEP à l'époque. Dans l'ensemble, l'accord avec les partenaires stratégiques a donc fonctionné sur une base ad hoc en fonction des besoins exprimés par le Secrétariat du MAEP, le Panel et les pays participants.

Sur la base de ce qui précède, le Panel du MAEP, les partenaires stratégiques et la nouvelle direction transitoire du Secrétariat ont convenus de tenir des journées de réflexion dans le but de :

- améliorer l'efficacité du MAEP;
- clarifier et institutionnaliser les rôles de chaque partenaire, de même que leurs relations de travail
- renforcer la mobilisation des ressources pour l'MAEP
- aligner le programme de travail du MAEP sur l'agenda 2063 de l'Union Africaine et l'agenda du développement post 2015 des Nations Unies.

## **II. Appui des partenaires stratégiques du MAEP**

Les trois partenaires stratégiques, à savoir la CEA, la BAD et le Bureau régional pour l'Afrique du PNUD ont apporté un appui important au MAEP, tantôt sous forme d'assistance technique aux missions d'appui et d'évaluation en contribuant aux documents d'information et aux documents de

---

<sup>1</sup> La CEA et le Secrétariat du MAEP ont rédigé un protocole d'accord en octobre 2013. Malheureusement, à cause de certaines problématiques d'ordre administratif et juridique rencontrées par le MAEP, la signature a été reportée.

réflexion, tantôt en participant à des missions d'appui et des missions d'évaluation nationales (MEN) en contribuant à la rédaction du rapport d'évaluation national et à l'organisation d'ateliers de sensibilisation et d'ateliers techniques nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action national (PAN) grâce à une harmonisation des plans nationaux de développement existants. Par ailleurs, certains partenaires stratégiques ont apporté un appui financier aux projets du Secrétariat du MAEP et un aperçu en est présenté ci-dessous.

## **2.1 Banque africaine de développement**

La BAD a participé aux premières réunions organisées dans le cadre de l'élaboration des documents de mise en œuvre du MAEP, particulièrement le questionnaire d'évaluation des pays. Lors de la mise en place initiale du Secrétariat, la BAD a offert un soutien financier pour la rémunération d'un (1) spécialiste en gouvernance d'entreprise. La Banque a aussi contribué à l'accès aux informations pour améliorer les documents de référence nationaux établis par le Secrétariat en partageant, par exemple, son profil de gouvernance-pays avec le Mécanisme. De plus, la Banque a participé à des missions d'évaluation par l'intermédiaire de son propre personnel ou en mobilisant des experts.

La BAD a financé le « projet de rationalisation et d'accélération de la mise en œuvre du MAEP (révision du Questionnaire du MAEP et élaboration d'un cadre de suivi et d'évaluation) » à hauteur de 694 000 dollars américains. Le questionnaire révisé du MAEP a été approuvé par le Forum du Mécanisme lors de son Sommet tenu en janvier 2012. La BAD a aussi fourni 70 000 dollars pour appuyer les activités commémoratives du dixième anniversaire du Mécanisme, notamment pour le parrainage des participants au Colloque du MAEP.

## **2.2 Bureau régional du PNUD pour l'Afrique**

Dans le cadre de l'aide globale apportée au NEPAD, particulièrement son volet ayant trait à la démocratie et à la gouvernance politique, le PNUD a contribué à l'élaboration du cadre conceptuel du MAEP ainsi qu'aux instruments connexes, notamment le questionnaire initial du MAEP.

Le PNUD a également organisé le premier atelier des parties prenantes au Cap en Afrique du Sud, en juillet 2003, lequel a permis pour la première fois au Groupe des éminentes personnalités qui venait juste d'être constitué, de superviser le MAEP, et de réunir les 16 pays qui y avaient adhéré à l'époque. L'atelier leur a permis de mieux comprendre le cadre conceptuel et a contribué à déterminer la voie à suivre pour la mise en œuvre du MAEP.

En ce sens, le Bureau régional du PNUD a participé à des missions d'appui et d'évaluation en détachant son propre personnel ou en mobilisant des experts. L'appui du PNUD au MAEP s'effectue aussi par les moyens suivants :

- Plaidoyer et soutien à la mobilisation de ressources
- Sensibilisation par le biais d'ateliers
- Gestion du Fonds fiduciaire

Les bureaux nationaux du PNUD soutiennent également diverses activités d'évaluation connexes, en particulier lors des exercices d'auto-évaluation :

- a) Appui financier : un certain nombre de bureaux nationaux du PNUD dans les pays qui ont fait ou qui feront l'objet de l'étude, ont apporté un soutien financier actif, notamment pour la mise en place et la gestion des fonds fiduciaires locaux du MAEP.
- b) Appui institutionnel, consultatif et technique au processus d'évaluation.

- c) Plaidoyer et sensibilisation : les bureaux nationaux du PNUD ont soutenu le lancement du MAEP et la sensibilisation au Mécanisme dans les pays membres.
- d) Appui administratif et logistique : les bureaux nationaux du PNUD ont été exhortés à fournir un soutien administratif et logistique aux réunions du MAEP qui sont organisées ou aux visites d'évaluation nationales.
- e) Co-organisation, avec la CEA, d'ateliers sur la mise en œuvre du Plan d'action national (PAN).

Par ailleurs, le PNUD a consacré le sixième Forum sur la gouvernance en Afrique (AGF VI) de 2006 à la discussion, à l'analyse et aux recommandations sur les meilleurs moyens d'améliorer le MAEP et son impact, en s'appuyant sur les expériences des pays qui ont jusque-là commencé le processus d'évaluation. Le huitième Forum a été consacré à l'analyse approfondie de certaines questions transversales qui ont découlé des évaluations du MAEP, à savoir, « la démocratie, les élections et la gestion de la diversité en Afrique ».

### **2.3 Commission économique pour l'Afrique**

La CEA a contribué au lancement du processus et a aussi été active dans le domaine de l'assistance technique pour la mise en œuvre du MAEP, en contribuant en particulier aux documents de travail à l'appui des missions d'évaluation et en participant activement à celles-ci. Elle a également joué un rôle actif dans la sensibilisation nationale des principales parties prenantes au MAEP, notamment les organisations de la société civile, les médias et les parlementaires, en vue de renforcer l'appropriation du processus d'évaluation et de mieux s'y préparer. La CEA a soutenu trois domaines thématiques<sup>2</sup> durant les évaluations externes en y affectant ses propres experts<sup>3</sup>.

Les interventions de la CEA peuvent être résumées comme suit :

- Fournir une assistance technique à travers le détachement d'un conseiller principal et donner des conseils au Secrétariat du MAEP ;
- Fournir un soutien à chacune des cinq étapes du processus d'évaluation par les pairs, allant des missions d'appui nationales à la finalisation du Rapport d'évaluation national et à la mise en œuvre du Programme d'action national ;
- Fournir des données et des documents dans les domaines de la gouvernance et du développement socioéconomique pour les profils des pays et les rapports de fond, notamment le Rapport économique sur l'Afrique et le Rapport sur la gouvernance en Afrique (AGR) ;
- Organiser des ateliers nationaux et régionaux de renforcement des capacités afin d'améliorer la mise en œuvre du processus et de renforcer ses structures ;
- Entreprendre des travaux de recherche ainsi que des études analytiques sur les divers aspects du MAEP tels que les questions transversales comme les élections et la gestion de la diversité, la corruption, la gouvernance foncière, l'égalité des sexes, etc. ;
- Produire divers rapports techniques, des guides et des manuels pour aider les États membres à mettre en œuvre efficacement le processus du MAEP grâce aux enseignements tirés ;
- Mettre en place une base de données d'experts africains pour les missions d'évaluation externes ;

<sup>2</sup> Gouvernance politique et économique et développement socioéconomique

<sup>3</sup> La CEA a apporté l'appui le plus important en termes du nombre d'experts affectés aux missions d'appui et d'évaluation nationale.

- Élaborer un cadre et fournir un appui technique pour harmoniser le PAN du MAEP avec les plans de développement nationaux existants, en collaboration avec le PNUD.

La CEA a intégralement financé le documentaire du MAEP qui a été produit en 2013 pour marquer le dixième anniversaire du Mécanisme. Le budget alloué à cette fin s'élève à environ 200 000 dollars. Le Documentaire du MAEP décrit les réalisations dans le domaine de la gouvernance, les défis et les perspectives de l'Afrique, ainsi qu'il ressort de l'évolution du processus du MAEP depuis 2003. Il fournit une description narrative permettant de promouvoir une compréhension meilleure et plus générale du MAEP en tant que « concept le plus novateur de l'Afrique en matière de gouvernance ».

### III. Les enjeux du partenariat stratégique

Dans l'ensemble, la relation avec les partenaires stratégiques a plutôt bien fonctionné, vu qu'ils ont répondu autant que possible aux demandes du MAEP. Cependant, la nature ad hoc de l'accord a posé quelques défis liés à la définition précise des rôles et des modalités de la mise en place du partenariat stratégique dans certains cas. Parmi ces obstacles figurent :

#### 3.1 Du point de vue du MAEP :

- a) Un affaiblissement évident de l'appui au processus d'évaluation nationale (par exemple, le nombre et le niveau des experts affectés aux missions d'évaluation, leur participation à une partie des missions uniquement, et le recours accru à un ou quelques consultants par certains partenaires stratégiques) ;
- b) La suppression des unités de soutien et des programmes du MAEP durant la restructuration des programmes des partenaires stratégiques (CEA, PNUD) ;
- c) La participation limitée du Secrétariat du MAEP aux activités initiées par les partenaires stratégiques ;
- d) Le manque de plateformes de réflexion appropriées pour les partenaires stratégiques dans le cadre des contributions au MAEP ;
- e) Un appui technique et financier insuffisant au regard du travail énorme à accomplir dans le cadre du MAEP.

#### 3.2 Du point de vue des partenaires stratégiques

- a) La programmation ad hoc des missions et les délais très courts pour y participer ;
- b) L'absence d'un plan de travail annuel ;
- c) Le manque de clarté quant à leurs rôles durant les missions du MAEP et à l'égard du Mécanisme dans son ensemble ;
- d) Les capacités limitées du Secrétariat du MAEP ;
- e) L'absence d'un cadre juridique pour institutionnaliser le rôle des partenaires stratégiques ;
- f) Le retard pris dans le processus d'intégration du MAEP dans l'Union africaine ;
- g) La multiplicité des acteurs, qui retarde la prise de décision ;
- h) L'indécision du MAEP quant à la participation des partenaires stratégiques à certaines réunions (en particulier lors des Forums). Le Forum du MAEP a récemment précisé que les chefs des institutions partenaires pourraient participer à ses réunions, mais la participation du personnel technique aux réunions reste imprécise

## IV. MAEP : Progrès de la mise en œuvre, défis et actions prioritaires

### 4.1 Progrès de la mise en œuvre

Onze ans plus tard, le MAEP, en tant que mécanisme d'auto-évaluation, a démontré qu'il pouvait réellement permettre d'améliorer la gouvernance à travers « le leadership et la responsabilité collectifs » en réunissant tous les acteurs clés du gouvernement, de la société civile et du secteur privé afin qu'ils débattent des défis sociétaux et des moyens de les surmonter. Le Rapport d'évaluation national du MAEP et le Plan d'action national sont des résultats importants du processus d'évaluation, qui articulent les visions et les objectifs communs qui doivent être mis en œuvre par l'État.

Des progrès considérables ont été réalisés pour ce qui est du nombre de pays qui adhèrent au MAEP. Avec la récente adhésion de la République de la Guinée équatoriale lors du Forum du MAEP tenu en janvier 2014, le Mécanisme compte désormais 34 membres (l'Algérie, l'Angola, le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, le Tchad, le Rép. Du Congo, le Djibouti, l'Égypte, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Malawi, le Mali, la Mauritanie, l'Île Maurice, le Mozambique, le Niger, le Nigeria, l'Ouganda, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, la Sierra Leone, l'Afrique du Sud, le Soudan, la Tanzanie, le Togo, la Tunisie et la Zambie). Dix-sept (17)<sup>4</sup> de ces pays ont achevé le premier cycle du processus d'évaluation, ont été évalués par des pairs lors du Forum, et ont commencé à mettre en place leurs PAN. Parmi les pays qui ont complété le premier cycle de mise en œuvre de leur PAN, le Kenya, le Ghana, le Nigeria, l'Ouganda et l'Afrique du Sud sont en train de préparer pour le deuxième examen.

D'autres pays sont à divers stades du processus d'évaluation, à savoir les missions d'appui, les missions d'évaluation nationales et les deuxièmes MEN. [Voir ci-joint, le Plan de travail du MAEP pour 2015].

### 4.2 Défis

Alors que 50% des membres du MAEP sont parvenus au terme du processus d'évaluation, l'autre moitié n'a toujours pas engagé le processus au-delà de la signature du Protocole d'adhésion, soit à cause d'un manque de volonté politique, soit d'un manque de capacité technique et financière pour mettre en œuvre le processus d'évaluation. Par ailleurs, le MAEP n'a pas encore enregistré l'adhésion volontaire de tous les États membres de l'Union africaine.

Dans la plupart des pays, la société civile et le secteur privé n'ont pas été suffisamment et systématiquement impliqués et engagés dans le processus du MAEP. En effet, la sensibilisation limitée de l'opinion publique au MAEP reste le défi le plus crucial auquel est confronté le mécanisme. Il est donc urgent de mettre au point des stratégies visant à accroître la sensibilisation et l'appropriation du MAEP à tous les échelons (du national au local), y compris à l'échelle des CER et de toutes les institutions de l'UA.

Les structures nationales du MAEP (le Point focal, le Conseil d'administration national et le Secrétariat national du MAEP) sont des instruments importants pour mener à bien la mise en œuvre du processus du MAEP dans le pays, tout en assurant la vulgarisation et l'appropriation nationale du MAEP. Il est nécessaire d'élaborer un « manuel de directives » qui définira clairement leur mandat et leurs responsabilités **avant, pendant et après le processus d'évaluation.**

---

<sup>4</sup> Ce sont les suivants : *Ghana, Rwanda, Kenya, Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Ouganda, Nigeria, Burkina Faso, Mali, Mozambique, Lesotho, Maurice, Éthiopie, Sierra Leone, Zambie et Tanzanie.*

L'exécution du Programme d'action national (PAN) dès qu'un pays a achevé le processus d'évaluation, représente actuellement le plus grand défi. Dans de nombreux cas, le PAN est en grande partie un catalogue qui ne donne pas essentiellement la priorité à ce qui est réalisable et à des délais réalistes pour mettre en œuvre les recommandations. Peu de pays ont intégré le PAN dans leurs plans de développement nationaux (PDN). Il semblerait que l'harmonisation et l'intégration du PAN du MAEP dans le PDN faciliteraient la mise en œuvre des recommandations du MAEP, éviteraient les doubles emplois et rationaliseraient l'utilisation des ressources. À cet égard, le PNUD et la CEA ont, en 2001, élaboré un document-cadre sur le sujet et organisé plusieurs ateliers techniques visant à faciliter l'intégration. Cependant, peu de pays ont harmonisé leurs plans d'action nationaux avec leurs stratégies de développement. Il est donc important d'accorder plus d'attention au PAN (élaboration/rédaction, intégration dans le PDN et mise en œuvre).

Un autre défi est comment susciter plus d'enthousiasme et d'intérêt pour le MAEP, notamment dans les pays qui ont déjà subi le processus d'évaluation.

### **4.3 Priorités du MAEP**

Les priorités du MAEP sont conformes au Plan stratégique 2013-2016 du MAEP et visent à répondre spécifiquement aux défis auxquels fait face le Mécanisme, en vue de repositionner le MAEP comme le fleuron de l'Union africaine en matière de gouvernance. Ce sont les suivantes :

1. Accélérer la mise en œuvre du processus du MAEP dans les États membres où il est au point mort et où il n'est pas allé au-delà de la signature du Protocole d'adhésion ;
2. Accélérer l'intégration du MAEP dans l'Union africaine ;
3. Améliorer les institutions et les processus du MAEP, ce qui comprend le renforcement des capacités du Secrétariat du MAEP ;
4. Concevoir et mettre en œuvre une stratégie de communication solide destinée à sensibiliser le public et à accélérer la cadence. Cette démarche pourrait nécessiter le recours à des champions continentaux pour diriger le processus de plaidoyer et de renouvellement ;
5. Procéder à l'apprentissage entre pairs et au partage de meilleures pratiques ainsi que des questions transversales à tous les niveaux au-delà de l'évaluation par les pairs qui s'effectue au niveau du Forum du MAEP ;
6. Intégrer systématiquement le PAN dans les plans de développement nationaux et les CDMT et mettre en œuvre un cadre de suivi et d'évaluation ;
7. Soumettre en temps utile les rapports annuels sur l'état d'avancement ;
8. Renforcer le partenariat avec les partenaires stratégiques du MAEP, le NEPAD, les CER ainsi qu'avec les organes et structures de l'UA ;
9. Promouvoir la coopération technique avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales dans des domaines d'intérêt commun (par exemple, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, ONU-Femmes, le Pacte mondial des Nations Unies, l'OCDE, etc.) qui ont déjà manifesté leur intérêt de collaborer avec le MAEP. Cela permettra d'accroître la visibilité mondiale du MAEP et de ses travaux.

## **V. Questions fondamentales pour établir l'ordre du jour de la retraite**

1. Quels mécanismes peut-on mettre en place pour accélérer l'adhésion et la mise en œuvre du MAEP dans plus de pays ?
2. Comment les partenaires stratégiques peuvent-ils évaluer l'impact du processus d'examen par les pairs afin d'informer les stratégies pour renforcer le MAEP ?
3. Quels sont les opportunités et défis pour la mise en œuvre du PAN ? Comment peut-on profiter des opportunités et répondre aux défis ?



4. Quelles stratégies peut le MAEP employer pour aligner son programme de travail à l'agenda 2063 de l'Union Africaine et à l'agenda du développement post 2015 des Nations Unies ?
5. Qu'est ce que le MAEP doit considérer pour l'élaboration d'une stratégie de mobilisation des ressources et comment peut-on gérer effectivement les Fonds Fidéicomis du MAEP ?
6. Comment peut-on institutionnaliser le système de gestion des connaissances du MAEP et améliorer l'image du MAEP ?
7. Comment les partenaires stratégiques et le MAEP peuvent-ils institutionnaliser les manières de travailler et de collaborer ? (protocole d'accord bilatéral ou protocole composite)
8. Comment pourrait le MAEP mieux intégrer ses programmes dans les structures et processus de l'Union Africaine ?
9. Comment réaliser/renforcer les synergies entre les divers programmes entrepris par les partenaires stratégiques et le MAEP [par exemple le Rapport sur la gouvernance en Afrique (AGR), le Forum sur la gouvernance en Afrique (AGF), les rapports d'évaluation nationaux du MAEP, le profil de gouvernance-pays de la BAD]
10. Comment les partenaires stratégiques peuvent-ils optimiser leur soutien technique au Secrétariat du MAEP ?

## **VI. Résultats attendus**

1. Répartition des tâches clarifiée parmi les partenaires stratégiques, sur la base de leurs expertises respectives
2. Protocole d'accord bilatéral signé entre le MAEP et chaque partenaire stratégique, ou protocole d'accord mixte signé avec le Secrétariat du MAEP
3. Appui technique renforcé (durant les missions d'appui et d'évaluation, les ateliers, etc.)
4. Partage et discussion de la contribution de chaque partenaire stratégique au Plan de travail 2014 (octobre-décembre) et 2015
5. Soutien et collaboration accrus pour la mise en œuvre du PAN
6. Système de partage d'information mis en place entre le MAEP et les partenaires stratégiques
7. Stratégie de mobilisation des ressources
8. Stratégie de repositionnement du MAEP

## **VII. Documentation**

Les documents suivants seront communiqués aux participants :

- La Note conceptuelle de la réunion ;
- L'ordre du jour provisoire de la réunion ;
- Le projet de Plan de travail 2015 du MAEP ;
- Modèle de protocole d'accord entre le Groupe des éminentes personnalités du MAEP et les partenaires stratégiques ; et
- État de la participation des partenaires stratégiques aux missions d'évaluation nationales

## **VIII. Partenariats et participation**

La retraite est organisée par le Panel et le Secrétariat du MAEP et la Commission économique pour l'Afrique (CEA).

Les principaux participants à la retraite seront le Groupe des éminentes personnalités du MAEP, certains points focaux du MAEP, l'Union africaine, le Secrétariat continental du MAEP, les partenaires stratégiques du MAEP et le Centre régional du Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque africaine de développement et la Commission économique pour l'Afrique.

## **IX. Lieu**

La retraite se déroulera le 24 janvier 2015, à Addis-Abeba, Éthiopie

## **X. Coordonnées des personnes à contacter**

1. M<sup>me</sup> Emebet Mesfin  
Spécialiste de gouvernance  
Division du renforcement des capacités (CDD)  
Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
Addis- Abeba, Éthiopie  
Courriel : [emesfin@uneca.org](mailto:emesfin@uneca.org)
2. M<sup>me</sup> Bethlehem Teshager  
Division du renforcement des capacités (CDD)  
Commission économique pour l'Afrique (CEA)  
Addis-Abeba, Éthiopie  
Courriel : [bteshager@uneca.org](mailto:bteshager@uneca.org)
3. M<sup>me</sup> Rachel Mukamunana  
Secrétariat continental du MAEP  
Midrand, Afrique du Sud  
Courriel : [RachelM2@dbsa.org](mailto:RachelM2@dbsa.org)